



Reintegration et arret maladie

Par **GIRONDE33**, le **15/04/2010** à **17:42**

Bonjour,
Suite à mon licenciement pour faute grave, et en tant que salariée protégée, je peux demander ma réintégration.
Mais est-ce que je dois reprendre le travail physiquement si je suis réintégré ou bien puis-je me mettre en arrêt maladie ?
Merci de vos précisions

Par **Didine31**, le **16/04/2010** à **14:10**

Bonjour,
Si vous demandez votre réintégration c'est que vous souhaitez poursuivre votre relation contractuelle avec votre employeur. Si vous ne vous sentez pas bien au sein de votre entreprise, il est préférable de ne pas demander votre réintégration et de choisir la voie indemnitaire.
Cordialement.